

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 DÉCEMBRE

LE DROIT D'ACCROISSEMENT
Devant le Sénat

Les radicaux sont furieux.
M. Bardoux, appuyé par M. Léon Renault et par le centre gauche, va reprendre l'amendement Clausel de Coussergues au Sénat.
Nous n'avons pas à rappeler ce qu'est l'amendement Clausel de Coussergues et à quelle scandaleuse iniquité il se proposait de mettre fin.

A la Chambre, l'influence des radicaux a été assez forte pour le faire repousser par le gouvernement et la majorité.

Le gouvernement, d'ailleurs, feignait de savoir à peine quelles étaient les conséquences exorbitantes de l'interprétation d'une loi mal faite.

Lorsque la question reviendra devant le Sénat, le ministre des finances sera sorti d'une ignorance bien extraordinaire de la part du chef officiel de l'administration qui, depuis plusieurs années, s'occupe de l'application si laborieuse de textes plusieurs fois soumis aux tribunaux. Il aura appris, notamment, dans quelles conditions la congrégation des Filles de la Charité, ayant son siège 140, rue du Bac, a reçu en son nom commandement de payer une somme de 200,000 fr., à raison de 82 décès de ses membres.

Le débat engagé par des orateurs comme MM. Bardoux et Léon Renault, avec des ministres ne pouvant pas se dérober, sera d'une clarté absolue. Aucune équivoque possible.

La partie sera d'autant plus belle pour les républicains modérés, que plus de quatre-vingts sénateurs doivent comparaître le 4 janvier prochain devant leurs électeurs et se trouveront gênés par cette perspective.

Comment se donner au pays comme modéré, lorsque quinze jours auparavant on s'est associé aux violences et aux spoliations des lois Brisson ? Beaucoup hésiteront et ce seront autant de voix pour l'amendement.

Il a donc beaucoup de chance d'être voté.

Lentement, mais sûrement

Ces adverbies joints, qui ne « font pas admirablement » constituaient naguère la formule gambettiste pour la campagne anti-religieuse.

Elle s'applique fort bien, ce nous semble, à la situation actuelle.

Les amateurs de lieux communs ont un peu abusé du « flot qui monte » lorsqu'ils parlaient du radicalisme.

Le radicalisme n'est pas précisément un flot impétueux ; il nous paraît être plutôt une inondation « lente, mais sûre », qui infiltre peu à peu, dans des esprits parfois modérés, du moins en apparence.

Prenez, par exemple, M. de Freycinet. Depuis une douzaine d'années, il a presque toujours été ministre de quelque chose.

Il occupait donc, en 1880, le département des affaires étrangères : il donna sa démission pour ne pas faire exécuter les décrets contre les congrégations de religieux non autorisés.

Personne alors, absolument personne, fût-ce à la gauche la plus extrême, n'aurait osé appliquer les décrets aux congrégations de femmes.

M. Constans lui-même aurait passé la main. Aujourd'hui, M. Constans et le ministère tout entier, y compris M. de Freycinet, sont peut-être à la veille de faire procéder — pour obéir aux ordres de M. Brisson — à la confiscation des biens appartenant aux congrégations de femmes, les plus populaires, les plus charitables, les plus éminemment françaises.

Pourquoi ? Parce que, petit à petit, ce qui restait de bon sens patriotique a disparu de la cervelle d'un trop grand nombre de nos contemporains, surtout des officiels.

Et c'est l'heure que choisit l'Académie pour appeler dans ses rangs M. de Freycinet dont elle aurait, avec horreur, repoussé la candidature il y a dix ans !

Peu à peu, on a fait, depuis 1880, pas mal de chemin sur la mauvaise route ; il serait temps de s'arrêter, et de repartir — en sens inverse.

LES SCANDALES

« Il est grand temps que l'affaire Eyraud soit jugée et qu'on n'en parle plus. Ce drame judiciaire, vulgaire s'il en fût jamais, prend des proportions de scandale à indigner les honnêtes gens. Si c'est là ce qu'on appelle un procès « fin de siècle », tant pis pour la police, pour la magistrature et pour la foule des désœuvrés qui s'étouffent au Palais de Justice. Comme on doit rire à l'étranger de l'état mental d'une société où de pareils spectacles sont possibles !

« Est-ce qu'on ne pourrait pas, à la tribune, demander au garde des sceaux ce qu'il pense de ce long et retentissant scandale ? Et lui demander par la même occasion ce que devient le secret de l'instruction, non seulement à Paris, mais à Toulon ?

« Les honnêtes gens sont stupéfaits de ce laisser aller, indignés de ces indécentes, et, en leur nom, nous protestons. »

C'est un journal républicain, le *Siècle*, qui élève avec raison cette protestation indignée.

Le scandale revêt, au reste, toutes les formes. De nombreuses feuilles politiques consacrent la plus large place au compte-rendu de ce procès vulgaire.

Bien plus, plusieurs de ces journaux ont reproduit, soit dans leur cadre ordinaire, soit en supplément, les acteurs de ce procès et certaines scènes répugnantes, d'un réalisme scandaleux.

Que dire, par exemple, de ce dessin représentant Gabrielle assise sur la fameuse malle, fumant une cigarette ? Et de celui qui la représente sur les genoux de sa victime ?

La semaine dernière, un journal du Nord racontait le fait suivant :

« Une brave femme, une lessiveuse, est entrée dans l'officine où un libraire pornographe de Cherbourg débite sa marchandise corruptrice, et, pendant un quart d'heure, aux applaudissements de la foule, elle a déchargé contre lui son indignation, l'accusant d'avoir

donné ou vendu à des jeunes gens des gravures et des livres abominables, et lui prédisant une mauvaise fin.

« L'indigne trafiquant n'a pas trouvé un mot à répondre.

« Mais quand les pouvoirs publics interviendront-ils ? »

Le *Siècle* trouvera dans la réponse du choniqueur cherbourgeois l'unique solution qui puisse mettre fin aux scandales de toute nature qui sont autant d'outrages à la morale publique. Il ne serait pas besoin d'interpeller le gouvernement s'il faisait son devoir, rien que son devoir, tout son devoir. E. R.

INFORMATIONS

L'AFFAIRE PADLEWSKI

Hier matin, M. Goron, chef de la sûreté, n'a opéré aucune arrestation.

L'enquête se poursuit très activement, et de nombreux agents sont lancés sur les différentes pistes que nous avons signalées avant-hier.

M. de Labryère, interné au Dépôt, se fait apporter ses repas par le restaurant qui, jadis, a servi le duc d'Orléans alors qu'il était à la Conciergerie.

MM. Chamoin, officier, et Paul Jouy, ancien administrateur du *Cri du Peuple*, amis de M. de Labryère, qui, avec lui, ont conduit Padlewski à Trieste, n'ont pas été arrêtés, ainsi que le bruit en a couru dans l'après-midi au Palais.

Aucun mandat d'amener n'a été lancé contre eux, et nous croyons savoir que le parquet ne songe nullement à les poursuivre.

Une bonne plaisanterie de *l'Etendard* :

« M. Armand Desprès devrait bien appliquer la méthode Koch à la tuberculose budgétaire. Quelques injections de la lymphe libérale pourraient tuer les microbes et bacilles du budget, faciles à reconnaître : ils portent une calotte de velours, des manches de lustrine, des lunettes et une plume d'oie sur l'oreille ; et ils sont hautains, dédaigneux et impolis avec une autre espèce, dite contribuable, qui cependant les fait vivre. »

MORTS DE FROID

Le froid qui sévit sur Paris n'est pas moins intense en province. Les correspondances des départements signalent de nombreux cas de mort : A Vitry, deux mendiants ; à Condekerque-Branche (Nord), deux enfants, et un troisième est dans un état désespéré ; à Amiens, un vieillard gelé dans son lit, et une mendicante ; à Rouen, deux autres personnes ; à Champnétery (Haute-Vienne), un vieillard tombé mort sur la route. A Epinal et à Montargis, le thermomètre est descendu à 17 degrés au-dessous de zéro.

L'AGITATION OUVRIÈRE

D'après des renseignements reçus de l'aveyron, l'agitation continuerait dans le centre minier Cransac.

Cette agitation serait, suivant des révélations faites au cours d'un procès récent,

fomentée par des émissaires venus de De-cazeville.

LA CATASTROPHE DU MONT SACHAREL

On mande de Nice :

« Un officier et sept chasseurs alpins italiens étaient dimanche sur la cime du mont Sacharel, entre Briga et la rivière, à l'endroit où la construction d'une forteresse est projetée. Tout à coup, ils ont été surpris par un orage épouvantable, et un coup de vent a précipité l'officier et cinq soldats d'une hauteur de plus de 880 mètres.

« Deux compagnies, envoyées à leur secours, ont trouvé leurs cadavres mutilés.

« Les deux autres soldats étaient restés cramponnés sur la cime du mont Sacharel, terrifiés par la violence de la tempête. »

CATASTROPHE DANS UNE MINE

Mons, 17 décembre.

Un terrible accident s'est produit hier soir au charbonnage de l'Escouffiaux, à Hornu-Warquignies.

Vers 6 heures 1/2, au moment de la descente de la coupe du soir, 18 hommes avaient pris place dans la benne, lorsque la corde qui commençait à se dérouler se rompit tout à coup.

La cage fut précipitée au fonds du puits où les dix-huit ouvriers ont été horriblement écrasés.

LE BURALISTE DE PLUSSULIEN

M. Yves Tremel tenait depuis vingt-sept ans, à Plussulien (Côtes-du-Nord), un bureau de tabac dont il n'était pas titulaire. On sait que les bureaux de tabac étant accordés à des personnes qui, généralement, ne peuvent les gérer elles-mêmes, sont affermés moyennant redevance à d'autres personnes. M. Yves Tremel était le fermier du bureau du Plussulien. L'administration des contributions indirectes vient de lui notifier un arrêté du préfet des Côtes-du-Nord, approuvé par le ministre des finances, lui retirant le droit de gérer ce bureau. Elle l'a, en même temps, prévenu que la politique n'est pas étrangère à cette détermination.

M. Yves Tremel s'occupait-il donc de politique ? Non ; mais il a eu l'audace en août 1889 de servir deux fois à manger, moyennant finances naturellement, à un candidat conservateur, M. Fraval, et à ses partisans.

Cette petite histoire fait comprendre où en est arrivée la pratique de la liberté électorale sous le régime dont M. Constans est une des gloires les plus pures.

LECONTE DÉPUTÉ ET POÈTE

Vous connaissez M. Leconte ? Il est pharmacien et député de l'Indre. C'est lui qui, dernièrement, monta à la tribune à propos de notre ambassade à Rome et provoqua les risées de ses collègues en disant : « Monsieur le Pape » ; en faisant un cours de théologie à la Leconte sur le péché originel.

Eh bien ! M. Leconte ambitionne les honneurs de la scène maintenant. Le *Journal du Centre* annonce qu'il se propose de faire représenter prochainement, à Châteaubroux, une

pièce dramatique dont il est l'auteur, car M. Leconte est poète à ses heures.

Cette pièce ne porte pas le titre de : *La ruine des électeurs*, comme les votes du citoyen Leconte pourraient le faire supposer, ajoute notre confrère; elle s'appelle modestement :

« LE FILS D'UN GRAND HOMME »

L'auteur ira lui-même en diriger les répétitions.

Décidément, nos voisins de l'Indre seraient bien mal venus de se plaindre d'avoir envoyé un tel représentant au Palais-Bourbon. C'est un honneur pour un arrondissement d'avoir un poète dramatique de la force de M. Leconte, de l'Indre. Espérons pour lui qu'il aura plus de succès sur le théâtre de Châteauroux que sur la scène du Palais-Bourbon. En tout cas, M. Leconte est toujours... dans le train.

NOUVELLES MILITAIRES

Il y a unanimité parmi les officiers de dragons à réclamer les épaulettes d'argent et la tunique ample des cuirassiers.

L'accord des 29 régiments déterminera à bref délai une décision de M. de Freycinet conforme aux vœux des officiers et du comité de cavalerie.

CHANGEMENT DE COMMANDEMENT EN INDO-CHINE

Le général Bichot est parti pour la France, le 12 décembre. Il a remis le commandement en chef de la division de l'Indo-Chine au général de brigade Godin, de l'artillerie de marine. M. le général Bichot sera nommé divisionnaire au moment de la retraite imminente du général Bossant qui vient de se fixer à Toulouse.

Le magasin des fourrages militaires, à Pontarlier, a été détruit samedi par un incendie. 18,000 kilos d'avoine, 18,000 kilos de foin, le matériel, les bâtiments, tout a été la proie des flammes. On attribue le sinistre à la malveillance et un individu étranger au pays a été arrêté. Aucun accident de personne n'est signalé.

UN NOUVEAU MODÈLE DE SELLE

A la suite de nombreux essais, on vient d'adopter un nouveau modèle de selle qui sera vite introduit dans tous les régiments de cavalerie de l'armée allemande. C'est une selle à la hussarde, à bandes d'arçon mobiles et qui est plus légère et revient moins cher que la selle en usage jusqu'à présent.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 décembre 1890.

Londres vient en baisse et le début de la séance est faible, mais les bonnes tendances de notre place finissent par prévaloir et le 3 0/0 termine à 95 1/2. Le 4 1/2 0/0 se tient à 104.35.

Le Crédit Foncier accoutue sa reprise à 4,310. Le conseil d'administration a fixé à 30 francs l'acompte du dividende pour l'exercice 1890.

La Banque d'Escompte s'avance à 373 après 372. Le Crédit Lyonnais se négocie en grande fermeté à 805. La Société Générale reste sans changement à 496.25. Le Crédit Mobilier est bien tenu à 420.

La Banque de Paris ouvre à 346 et progresse rapidement à 352. On augure fort bien du résultat de la souscription ouverte le 18 courant par cet établissement pour l'emprunt 3 0/0 Suisse des chemins de fer. Rappelons que le prix d'émission est de 96 1/2 0/0 ou 90.20 pour les titres libérés à la répartition. Le revenu est ainsi de 3.32 0/0 net de tout impôt. Ce taux est avantageux pour un placement qui offre les garanties de sécurité des meilleurs fonds d'Etat européens. Le nouvel emprunt fait déjà une forte prime sur le marché.

L'action de la Compagnie Royale des Chemins de fer Portugais se traite à 375. Les résolutions qui seront adoptées par l'assemblée générale extraordinaire auront la plus heureuse influence sur l'avenir de la Compagnie et sur le dividende de ses actions, tout en favorisant les actionnaires du Madrid-Cacères et de l'ouest de l'Espagne.

Les Chemins Economiques sont à 445.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

TEMPÉRATURE

Continuation du froid. Thermomètre, 4 degrés au-dessous de zéro. Baromètre, 760^m/_m. Temps gris.

La Loire charrie d'énormes glaçons qui ont peine à passer sous le pont Cessart, dont plusieurs arches, complètement prises, interceptent la circulation.

Encore quelques jours de ce froid rigoureux, et on pourra traverser le fleuve comme en 1879, à la même époque.

BRULÉE VIVE

La jeune Jeanne Lelarge, dont nous avons annoncé l'accident, a succombé hier soir à l'Hospice des suites de ses terribles brûlures.

Les souffrances qu'a supportées cette pauvre enfant avant de rendre le dernier soupir sont impossibles à exprimer.

Sa pauvre mère est à demi-folle de désespoir.

UN BAIN GLACÉ

Hier, dans l'après-midi, un grand nombre d'amateurs se livraient au patinage sur le bras de Loire du pont Napoléon, vis-à-vis la rue de l'Abattoir.

Un d'entre eux, M. de Chauvigny, s'avança imprudemment au loin, et tout à coup la glace se rompit sous lui. Il tomba dans l'eau jusqu'aux épaules.

Un sieur Bouché, dit Rochelais, s'étant porté à son secours, eut le même sort.

Les deux imprudents furent retirés tout

grelottants par les personnes présentes. Ils en seront quittes pour un bain trop froid.

Les hommes autrefois dits « à la disposition » et appartenant à la classe de 1888 se demandent s'ils seront convoqués pour une période d'instruction en 1891 (le 1^{er} février).

Si la loi du 15 juillet 1889 n'était pas intervenue, le règlement du 31 juillet 1887 les y obligerait. Mais il y a eu tellement de changements et de modifications au mode de convocation établi à cet égard par le général Ferron, que personne ne peut répondre aux intéressés qui, cependant, voudraient bien être fixés sur ce point.

M. de Freycinet ne voudra pas les laisser plus longtemps dans l'incertitude.

A LA VILLE-AU-FOURIER

Brillante fête, nuit de samedi à dimanche, au château de la Ville-au-Fourrier, où le marquis et la marquise de Broc recevaient de nombreux invités.

Citons parmi les danseuses : marquise de Broc, M^{lle} de Meyronnet, comtesse de Maillé, comtesse et vicomtesse d'Alton, comtesse de Castellane, comtesse de la Bouillierie, M^{lle} Mailleaux, comtesse de Canisy, marquise d'Oysonville, comtesse de Damas, etc., etc.

Parmi les danseurs : comte de Canisy, comte d'Armaillé, comte de Maillé, comte d'Andigné, vicomte de Folun, comte de Castellane, marquis d'Oysonville, comte de Vautibault, vicomte de la Taille, comte de Broc, comte de Villoutreys, de Maselary, comte d'Alton, comte de la Morinière et une foule d'officiers de Saumur.

Au cotillon, plein de charmantes surprises, brillamment conduit par la marquise de Broc avec le comte d'Armaillé, et qui ne s'est terminé qu'à une heure, a succédé un magnifique souper, servi par Pallu, traiteur à Saumur, dans la grande galerie du château.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

Avis. — A l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, l'administration des chemins de fer de l'Etat a pris les décisions suivantes :

1^o Les billets d'aller et retour délivrés de toute gare à toute gare les mercredi 24 et jeudi 25 décembre, dont la validité expirerait avant le 29 du même mois, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lundi 29 décembre 1890;

2^o Les billets d'aller et retour délivrés de toute gare à toute gare pendant la période du samedi 27 décembre 1890 au samedi 3 janvier 1891 (inclus) dont la validité expirerait avant le 6 janvier, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mardi, 6 janvier 1891.

En ce qui concerne les billets d'aller et retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable, quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute

voie Etat ou voies mixtes Etat-Orléans et Etat-Ouest).

EN TEMPS DE NEIGE

Le maire d'Angers rappelle à ses concitoyens les termes des articles 13 et 14 de l'arrêté de police du 11 septembre 1883, à propos du balayage de la neige et du bris des glaces dans les rues. Ces articles sont connus. L'administration municipale fait bien d'obliger les habitants à remplir leur devoir; mais elle doit elle-même donner le bon exemple.

DEUX-SÈVRES

Le moulin de la Taillée, commune de l'Abisie, vient d'être le théâtre d'un bien triste accident :

La famille Arselin jouait l'autre matin, aux cartes, avec des amis, tandis que le moulin tournait. Vers neuf heures, la clochette tinta, annonçant que la trémie était vide. L'ainé des enfants, Octave, 18 ans, sur l'ordre de son père, monta au moulin. Il était parti depuis un bon moment, et la clochette tintait toujours; inquiet de ne le pas voir revenir, le père dit à un autre de ses fils d'aller voir ce que faisait Octave. Hélas! il trouva son frère mort près de la meule. En se penchant pour mettre le blé dans la trémie, le malheureux avait laissé prendre son cachez dans l'engrenage et ainsi avait été étranglé!

M. JULES BORDIER A NANTES

L'Union Bretonne constate, dans les termes suivants, le succès remporté à Nantes par M. Jules Bordier :

« Constatons tout de suite que M. Bordier, le distingué président de l'Association artistique d'Angers, a dirigé avec autorité l'exécution de plusieurs de ses œuvres : ouverture de *Nadia*, d'une couleur solide et d'un dessin charmant; une suite de morceau de danse appartenant à un ballet intitulé *l'Anneau de Fer*. L'ouverture est traitée avec science, souvent avec finesse; elle donne une excellente opinion de l'ouvrage, qu'on aimerait entendre dans son entier. Les airs à danser, mazurka, valse et polka, n'ont rien de vulgaire et attestent, en même temps qu'un talent spirituel, une facture aussi soignée que gracieuse.

» On a fait grande fête à M. Bordier, et c'était justice. »

UN MAIRE RÉPUBLICAIN

Les incidents relatifs au maire de Montmorillon, maire très républicain, surpris en conversation criminelle dans son cabinet avec la femme d'un employé de la mairie, prennent une sérieuse gravité.

Le tribunal est saisi de la plainte du mari; il aura à se prononcer prochainement.

L'administration supérieure a reçu, croyons-nous, la démission du maire par trop entreprenant.

Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

XV

Quand, à la fin des assises, Julien avait entendu prononcer sa condamnation, il était resté muet, sans gestes. Il avait descendu entre les gendarmes l'escalier du Palais de Justice sans se rendre compte de sa situation. Tout tourbillonnait dans sa tête.

Dix ans de travaux forcés, c'est-à-dire le déshonneur à vie! Il se sentait perdu sans ressource.

Et pourtant il n'était point coupable; son honnêteté se révoltait en vain contre cette pensée qu'il venait d'être condamné, bien qu'innocent; il cherchait des atténuations, et n'en trouvait pas.

Le verdict des jurés retombait sur lui et l'accablait comme la lourde pierre d'un tombeau.

Pendant tout le temps de son agonie judiciaire, durant les longues heures des assises, il avait toujours conservé de l'espoir, malgré

la tournure que les choses avaient prise dès le commencement. Mais ce qui l'avait préoccupé surtout, c'est l'absence de Suzanne; il s'était senti tout à coup isolé; elle n'était pas là, et elle seule pouvait dire la vérité, toute la vérité. Elle devait être bien terriblement frappée par la maladie pour le laisser ainsi se débattre et périr englue dans des mensonges, quand un mot d'elle eût pu le sauver.

Aujourd'hui elle ne pouvait donc plus parler? Qu'allait-il advenir de sa chère Suzanne? Est-ce que la mort devait lui prendre la pauvre désespérée, qui pour l'avoir aimé trop venait de le perdre à jamais?

Il ne savait rien; les condés sur la méchante table de sa cellule et le front dans ses mains, il se faisait mille demandes dont personne, pensait-il, ne lui apporterait la réponse.

Il se trompait; Maurice Leverrier ne l'avait point abandonné; il avait obtenu par faveur spéciale d'aller visiter son ami dans la prison. Quel moment de douce émotion pour Julien quand il entendit la clef du gardien rouler dans la serrure, quand il vit la porte s'ouvrir et Maurice se précipiter dans ses bras.

Le jeune docteur n'était plus ce gai et gracieux garçon que l'on s'est représenté; ses

traits étaient tirés par la fatigue, obscurcis par la tristesse. Il tint étroitement Dambray serré contre sa poitrine; il ne disait rien, et ses larmes coulaient, mouillant le bout de ses cheveux blonds qui pendaient dépeignés et en désordre autour de son front.

— Et Suzanne? lui demanda Dambray.

Et comme Maurice tardait à répondre :

— Elle est morte, n'est-ce pas? murmura Julien. Elle ne m'aurait pas laissé condamner.

— Non, dit Maurice, raffermis ton cœur, Suzanne vit, peut-être pourra-t-on la sauver...

Il y eut entre les deux amis un moment de silence.

— Qu'importe après tout qu'elle meure, reprit Dambray d'une voix sourde... Elle ne peut plus être à moi.

Puis fondant en larmes :

— Oh! que je suis égoïste, mon cher ami. Non! tu ne crois pas que je souhaite la mort de celle que j'aime le plus au monde!

Tout son courage à ce moment tombait; Dambray sentait se détendre les sentiments de résignation et de stoïcisme qui l'avaient soutenu jusqu'ici. Maurice n'essayait pas de s'opposer au flux de plaintes incohérentes qui soulageaient son ami.

Il donna à Julien le conseil de se pourvoir contre l'arrêt qui le frappait; d'ici là, sûrement, disait-il, la vérité se découvrirait.

Sans croire un seul instant à la culpabilité de son ami, Maurice Leverrier ne parvenait point à démêler le mystère dont cette affaire était entourée; Julien avait cru un instant, à la cour d'assises, que Maurice l'avait pénétré; il vit qu'il n'en était rien et il se garda bien de le révéler, même à un aussi intime camarade.

Comment trahir en effet la chère coupable? Maurice, pensait Julien, eut peut-être qualifié d'impardonnable abandon de soi-même un acte qu'il considérait, lui, comme généreux et héroïque. Peut-être même Maurice, ne consultant que sa franche amitié, eût-il tenté de le sauver, en faisant éclater tout, au grand jour. — Le sauver en perdant Suzanne!

Julien conserva donc pour lui seul, comme une fleur délicate, cette adorable faute, folie d'amour comme peu d'hommes peuvent se flatter d'en avoir inspirée à une femme aimée.

Aussi quand Maurice au départ lui dit en le fixant dans les yeux :

— Tu n'as rien de plus à me dire?

— Non, répondit Julien, écris-moi; parle-moi de Suzanne... discrètement, car ici les

LE GUI DE NOËL

Saint-Malo, Granville et les autres ports de la côte de Normandie et de Bretagne présentent en ce moment un curieux aspect par l'énorme quantité de gui apporté de l'intérieur, entassé dans les magasins et chargé à bord des navires à destination de Londres et des grands ports anglais.

Toute cette verdure jaunâtre, ornée de petits grains blancs semblables à des perles, est destinée à garnir les maisons pour Noël. Les paquebots en reçoivent des chargements entiers, dans des caisses à claire-voie.

A Saint-Malo, on prétend que, chaque année, le monceau de gui expédié est gros comme la moitié de la ville. On se demande, en voyant une telle débauche de gui, comment ce parasite peut encore encombrer à ce point les pompiers de nos deux provinces.

UNE STATUE A M. ELIE BERTHET

Le romancier Elie Berthet vient d'être la victime ou plutôt le héros d'un incident assez curieux.

Ces jours derniers, le Conseil municipal de Limoges, sa ville natale, avait à rebaptiser une rue après l'avoir débaptisée. Un conseiller proposa, « pour honorer la mémoire de feu Elie Berthet », de donner son nom à la voie dont il s'agissait.

La proposition fut votée à l'unanimité; mais quelle ne fut pas la surprise de la municipalité limousine quand, trois jours après, elle reçut une lettre de celui qu'elle venait de traiter en trépassé!

Tout en remerciant ses compatriotes de leur hommage flatteur, Elie Berthet tenait à leur prouver que, bien que né en 1845, il était encore de ce monde et qu'il n'avait nulle envie d'en sortir.

Le Conseil municipal de Limoges ne voulut pas se déjuger. Il laissa donc au vieux romancier, qui entre ainsi vivant dans l'immortalité, la rue qu'il avait consacrée à sa mémoire.

LE KOCH ALLEMAND (1)

On ne sait pas encore si le remède découvert par M. le docteur Koch guérira quelque malade atteint de tuberculose : en revanche, on a, dès à présent, la preuve qu'il en a tué un certain nombre. Aussi, plusieurs médecins des hôpitaux de Paris refusent-ils, avec raison, jusqu'à plus ample informé, d'expérimenter sur les malheureux confiés à leurs soins la vertu très discutée de la fameuse lymphé.

Nous comprenons ce scrupule; ce que nous ne comprenons pas, c'est que d'autres médecins, sans même connaître exactement les éléments dont se compose le liquide fabriqué par le savant Allemand, se permettent de l'em-

(1) Reproduction autorisée pour les journaux qui ont un traité avec la Société des Gens de Lettres.

lettres sont laes... Un prisonnier n'a pas le droit, tu le sais, d'avoir un secret à lui. Parle moi d'elle et surtout veille sur elle, sois son assidue protection... Garde-la pour ton ami, qui reviendra un jour, pour moi dont l'innocence finira par être proclamée...

Et il pensait que si Suzanne mourait c'en était fait à tout jamais de cette innocence et de son honneur; mais quoi! si Suzanne mourait, qu'importait le reste!...

— A revoir, mon très cher Maurice.

Ils s'embrassèrent longuement.

Julien, seul de nouveau, retomba dans ses réflexions; la visite de son avocat vint le distraire; il signa son pourvoi en cassation, quoiqu'il n'attendit rien de cette tentative. Mais le pourvoi lui permettait de rester quelque temps encore dans la prison de L... où il recevrait plus vite des nouvelles de Suzanne que s'il était parti pour subir sa dure peine, loin de la ville où il avait aimé; il y apprendrait peut-être la guérison de Suzanne.

Mais Julien se flattait encore d'un vain espoir; son pourvoi fut rejeté, et il quitta la prison de la ville avant de savoir si Suzanne serait sauvée.

(A suivre.)

ployer. Serait-ce que ces Messieurs croient rendre service à l'humanité en s'exerçant *in animâ vili*? Mais c'est justement le souci bien entendu de l'humanité qui devrait leur interdire ces expériences aléatoires, car nous estimons que, sur le lit de douleur où il repose, le plus misérable des mendiants a autant de droits au respect et au dévouement des « princes de la science » médicale que n'importe quel autre malade, ce dernier fût-il archi-millionnaire ou Président de la République.

Oh! ce que nous nous emballons en France! En ce qui concerne le docteur Koch, je comprends, d'ailleurs, très bien cet emballement. Il s'agissait d'un étranger appartenant à une nation... peu sympathique, et, en applaudissant, même *avant la lettre*, à ce que l'Allemagne, — un peu pressée, et pour cause, — acclamait comme une découverte géniale, nous manifestions, une fois de plus, cette générosité qui a toujours été et sera toujours la marque distinctive de notre caractère.

La lymphé de M. Koch devait-elle vraiment produire les merveilles annoncées? Nul n'en savait rien. M. Koch avait-il seulement découvert quelque chose? La question est très controversée et ne pourra être définitivement résolue que le jour où l'on saura au juste en quoi consiste ce mystérieux remède qui a tué jusqu'ici pas mal de sujets tuberculeux, a peut-être amélioré le cas d'un ou deux lupus, mais dont, en somme, le résultat le plus clair a été d'enrichir, de l'autre côté du Rhin, pas mal de médecins qui vendent à prix d'or les minuscules flacons de leur illustre confrère. Il y a là-bas des gens qui paient très cher pour se suicider avec la lymphé, — suicide très aristocratique, du reste, qui n'est pas à la portée de toutes les bourses, suicide beaucoup moins banal que le revolver ou le charbon, car c'est le suicide au Koch.

Donc, en France, nous avons très sincèrement applaudi à ce que nous pensions être une découverte merveilleuse de la science. Cette découverte semblait devoir profiter aux tuberculeux du monde entier : dès lors, nous nous en rejuissions, bien que son inventeur fût un Allemand. Nous étions trop naïfs! En Allemagne (dans les hautes sphères au moins), l'enthousiasme était tout de commande. Sur la foi de nos voisins, nous croyions saluer un émule de Pasteur. C'est à un tout autre titre que Guillaume II accordait au docteur Koch la plaque de l'Aigle Rouge. Le docteur Koch, dans la pensée de Guillaume II et de ses courtisans, devait éclipser la gloire de Pasteur, et voilà pourquoi, sans s'être exactement rendu compte de l'efficacité de son remède, avant même qu'aucune expérience sérieuse en eût démontré la vertu, l'Empereur et l'Allemagne savante lui ont adressé, dans des termes dithyrambiques, des éloges que les malades tués par la lymphé ne ratifieront certainement pas — et pour cause.

Et quelle différence de procédés entre notre Pasteur et le docteur allemand!

Pasteur livre immédiatement à la publicité son remède contre la rage. Koch, au contraire, se renferme dans un nuage. Il veut guérir sans qu'on sache comment il opère. Mais, s'il est sûr de l'efficacité de son procédé, ce qu'il fait est une infamie; et, s'il n'en est pas sûr, en l'expérimentant il commet un crime!

Ah! vraiment, nous sommes trop bêtes, nous autres Français, quand nous aidons à créer des réputations aussi usurpées, des gloires aussi peu justifiées, du moins jusqu'à nouvel ordre.

Non! ce n'est pas en l'honneur du médecin célébré actuellement par l'Allemagne que notre coq gaulois doit battre des ailes et claironner son chant sonore. Toute gloire étrangère vient chercher en France sa consécration. Ne soyons pas injustes, ô mes compatriotes; ne manifestons jamais ni partialité, ni jalousie; mais évitons, par-dessus tout, de contribuer au succès des renommées surfaites, surtout lorsque ces renommées se fondent au détriment de nos propres illustrations, dans le seul but d'éclipser nos grands hommes pour leur substituer des charlatans.

MAXIME JUILLET.

FAITS DIVERS

Un détail curieux relevé aux publications de mariage à Paris.

Trois frères, domiciliés rue des Ormeaux, se marient en même temps.

Et deux d'entre eux épousent les deux sœurs.

Un fait assez curieux vient de se passer à Sail-sous-Couzan, dans la Haute-Loire :

M. Luzine, le maire de la commune, est un ancien soldat de la classe de 1853, qui a servi dans l'artillerie; il était au siège de Sébastopol dans les batteries 13 et 14 du 1^{er} corps d'armée.

Le 18 avril 1855, il reçut un éclat d'obus qui lui fit une grave blessure à la joue gauche.

Cette blessure, quoique cicatrisée, n'avait jamais cessé de le faire souffrir.

En 1880, il alla à l'Hôtel-Dieu de Lyon pour se faire examiner; mais on ne reconnut pas la nature exacte du mal qu'il éprouvait.

Or, le 2 de ce mois, il lui est sorti dans la bouche un morceau de fonte provenant de l'éclat d'obus qu'il avait reçu.

Ce morceau pesait treize grammes et mesurait deux centimètres de long sur un centimètre de large et un centimètre d'épaisseur.

LES AIGUILLES. — L'année prochaine, on célébrera à Saint-Omer le 400^e anniversaire de la fondation de la première fabrique d'aiguilles en France.

C'est un Anglais émigré, Christophe Greening, qui introduisit cette industrie dans l'Artois. Mais c'est à un Français, Jean Gruez, que revient l'honneur d'avoir trouvé le procédé pour fabriquer les aiguilles tel qu'on le fait aujourd'hui.

Ce procédé valut à son inventeur une fortune considérable et jouit d'une telle réputation, qu'au siècle dernier on appelait encore, en Angleterre, les meilleures aiguilles, *Saint Omer's needles*.

Un jeune homme fort ambitieux assiste au Congrès des historiographes dans lequel on discute l'existence de Guillaume Tell.

— Eh bien! conclut le jeune homme, ça me serait égal de n'avoir jamais existé si je devais avoir un jour une aussi glorieuse célébrité!

Gracay (Cher), le 6 juin 1890. — J'ai expérimenté vos Pilules Suisses sur plusieurs personnes atteintes d'une grande constipation, elles n'ont qu'à se louer de leur usage. J'ordonnerai vos Pilules Suisses toutes les fois que l'occasion s'en présentera. Je vous autorise à livrer mes observations à la publicité.

Docteur GIBERT, médecin.

MARCHÉS

CHOLET. — Marché du 13 décembre

Froment, 1^{re} qualité, l'hectolitre, 18 75. — Avoine, 8 25. — Pain 1^{re} qté, le kil., » 42. — 2^e qté, les 6 kil., 2 fr. — Pommes de terre, nouv., l'hect., 3 fr. — Haricots, l'h., 18 50. — Châtaignes, l'hect., 16 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 25. — Œufs, la douz., 1 30. — Bœuf, le kil., 1 50. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 fr. — Porc, 1 40. — Foin, les 400 kil., 4 50. — Paille, 3 50. — Bois de chauffage, le stère, 14 fr.

BFAUPREAU. — Marché du 12 décembre.

Bœufs gras, amenés, 200; vendus, 196. — Vaches grasses, a., 70; vendues, 68. — Bœufs maigres, a., 15; vendus, 12. — Porcs, a., 30; vendus, 20.

SABLÉ. — Marché du 15 décembre

Froment nouv. (l'hect.), 19 75. — Orge, 10 25. — Avoine d'été, 9 75. — Beurre, le demi-kil., 1 45. — Poulets (couple), 2 85. — Canards, 3 50. — Œufs, la douzaine, 1 25.

LAVAL. — Marché du 13 décembre

Froment (double-décal.), 3 57. — Orge, 1 85. — Sarrasin, 2 20. — Avoine, 2 08.

BOURGUEIL. — Marché du 10 décembre.

Froment, l'hectolitre, 19 60. — Seigle, 12 25. — Orge, 12 95. — Avoine, 9 fr. — Pommes de terre, 5 fr. — Haricots de Soissons, 28 50. — Haricots rouges, 26 fr. — Châtaignes, 13 fr. — Bœuf, le kil., 1 50. — Veau, 2 fr. — Mouton, 2 10. — Porc, 1 50. — Veaux sur pieds, le kil., 1 fr. — Œufs, la douzaine, 1 25. — Poulets, la couple, 4 30. — Canards, 4 40. — Oies, 11 fr. — Dindons, 14 fr. — Beurre, le kil., 2 70.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 18 décembre, *Le Roi d'Ys*, grand opéra en 3 actes et 5 tableaux.

Théâtre de Saumur

TOURNÉE JANE-MAY. — Decoudun, administrateur.

SAMEDI 20 Décembre 1890

SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M^{me} JANE-MAY

Premier sujet du théâtre des Variétés de Paris

Accompagnée de sa troupe

CENDRILLONNETTE

Opérette nouvelle en 4 actes, par M. Paul Ferrier,

musique de MM. G. SERPETTE et V. ROGER.

M^{me} JANE-MAY jouera le rôle de Cendrillonnette.

On commencera par

Les Incendies de Massoulard

Vaudeville en 1 acte.

DIRECTION : SUREAU-BELLET

LUNDI 22 Décembre 1890

DEVANT L'ENNEMI

Pièce militaire à grand spectacle, en 5 actes et 6 tableaux, de M. Paul Charton.

Autre temps, autres mœurs. — « De mon temps, nous disaient un vieillard, les rhumes nécessitaient des soins assidus; aujourd'hui, vous les soignez sans lochs, sans tisanes, simplement en prenant deux capsules Guyot à chaque repas. » Les capsules Guyot, en effet, sont universellement employées pour guérir les rhumes, bronchites ou catarrhes. Après quelques jours de traitement, l'expectoration se fait facilement et l'oppression disparaît. La signature Guyot est imprimée sur chaque capsule blanche. Fabric. et gros, 19, rue Jacob, Paris.

MAGASIN PITTORESQUE

Rue de l'Abbé-Grégoire, 15, à Paris.

M. EUGÈNE BEST, administrateur délégué.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements, 12 fr.

Union postale 13 fr.

Sommaire du 15 décembre 1890 :

TEXTE. — Départ des gendarmes pour la tournée. — L'Allemagne à Paris. — Chemins de fer à navires. — Allo! Allo! nouvelle, Jean Sigaux. — Château de la Penha, à Cintra. — Le cri de guerre chez les différents peuples. — Tunisie, Paul Bourde. — Fête de Noël en Autriche, A. de Seltz. — Une amitié interlope, G. de Cherville.

Lectures de famille, gr. in-8° illustré, édition soignée, recommandé comme livre de prix.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux

« obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien • 102, RUE RICHELIEU, PARIS •

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, D... 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ms}

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup^{rs}, la boîte, p^r 6 personnes. 0 85
— — — — — 3 personnes. 0 50
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes. 0 85
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes. 0 50
Asperges de 1^{re} qualité à la boîte. . . . 1 30
— — — — — très grosses d'Argenteuil. . . 2 50
Jardinière, Macadoine Fonds d'artichauts, Tomates.
Choucroute de Strasbourg.
Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article Foies gras et Pâtés de gibiers dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.
Baisse de prix : Sucre, 1 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du onze décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, au profit de Madame Marie Bertrand, épouse sans profession du sieur François Gautier, cultivateur à Saint-Cyr-en-Bourg, ladite dame demeurant aussi à Saint-Cyr-en-Bourg, contre ledit sieur Gautier.

Il appert :

Que Madame Gautier a été déclarée divorcée d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué-licencié soussigné. Saumur, le 17 décembre 1890.

L. ALBERT.

le délai de trente jours et icelui écoulé, il y serait contraint par toute voie de droit et notamment par la saisie immobilière des immeubles ci-après désignés.

Ce commandement étant resté infructueux, il a été, à la date du vingt-deux septembre mil huit cent quatre-vingt-dix et par procès-verbal du même huissier, visé et enregistré conformément à la loi, procédé à la saisie réelle des immeubles appartenant audit sieur Armand Clavereau.

Par acte toujours du même huissier, en date du trente septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré et visé, le procès verbal dont il s'agit a été déposé au sieur Armand Clavereau.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation de saisie ont été transcrits au bureau de hypothèques de Saumur, le six octobre dernier, volume 47, numéros 3 et 4.

La lecture et la publication du cahier des charges dressé et déposé par M^e V. LE RAY, avoué, ont été faites le vingt-neuf novembre dernier mil huit cent quatre-vingt-dix, et l'adjudication a été fixée au samedi dix janvier mil huit cent quatre-vingt-onze.

DÉSIGNATION

Commune d'Épieds

Premier lot.

Un morceau de vigne, situé aux Dormans, commune d'Épieds, contenant environ douze ares, joignant au couchant Benoist, Joseph, au nord la maison du Dormans.

Mise à prix, vingt-cinq francs, ci. 25

Deuxième lot.

Un morceau de terre, situé en Champagne, même commune, contenant environ onze ares, joignant au couchant Abraham-Célestin, au levant Guilloire, au nord Alcide Robert.

Mise à prix, quinze francs, ci. 15

Troisième lot.

Un autre morceau de terre, situé à l'Écogné, même commune, contenant environ dix ares, joignant au midi Benoist, Joseph, au couchant Madame veuve Gautier, au nord M. Botterau, René.

Mise à prix, dix francs, ci. 10

Quatrième lot.

Un morceau de terre, situé à Villevert, même commune, contenant environ vingt-deux ares, joignant au levant la route d'Épieds à la Motte-Bourbon, au midi Madame veuve Charpentier, au nord Madame veuve Gennevrais.

Mise à prix, quarante francs, ci. 40

Commune de Brézé

Cinquième lot.

Un morceau de terre, situé à la Grande-Haie, contenant trois ares quarante centiares, joignant d'un côté Rebeilleau Louis Epoudry, propriétaire à Saint-Cyr-en-Bourg, d'autre côté M. Camille Ardouin, propriétaire à Saint-Cyr-en-Bourg, d'autre côté le fossé de la Bourne.

Mise à prix, cinq francs, ci. 5

Commune de Saint-Cyr-en-Bourg

Sixième lot.

Un morceau de vigne, situé au Thé, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, contenant environ trois ares, joignant au levant Cholet, Louis, au nord Madame veuve Rouleau, au midi M. Mainguin-Grolleau, de Saint-Just.

Mise à prix, dix francs, ci. 10

Commune de Chacé

Septième lot.

1^{er}. Un logement, situé à Saumoussay, commune de Chacé, composé de deux caves servant d'habitation, deux caves servant d'écurie et de grange, carrier, puits, cour, jardin, une autre cave avec pressoir, joignant au nord M. Rouleau, au midi M. Chasles, au couchant le chemin du Port ;

2^{em}. Un morceau de vigne, situé au même lieu, au-dessus des caves sus-désignées, joignant au levant la route de Saint-Just ou le chemin des Rochers, d'autre côté M. Chasles, et d'autre côté Madame Buleau, ladite vigne contenant environ cinq ares et dans laquelle il existe un noyer.

Mise à prix, soixante francs, ci. 60

Huitième lot.

Un autre morceau de vigne, en friche, même commune, contenant environ huit ares cinquante centiares, situé aux Basses-Plantes, joignant d'un côté Charles Martin, d'autre côté M. Epoudry, d'autre côté M. Rebeilleau-Canard.

Mise à prix, dix francs, ci. 10

Total des mises à prix, cent soixante-quinze francs, ci. 175

NOTA. — Il est ici déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef des-

quels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, et que faute par eux de ce faire dans ledit délai et icelui passé, les immeubles dont s'agit passeront aux mains de l'adjudicataire francs et libres de toutes charges de cette nature non inscrites. Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal civil de Saumur.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où se trouve déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le dix-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé: L. PALUSTRE.

Études de M^e O. MOUNIER, notaire à Nantes, 14, rue Crébillon, et M^e CHAPOT DE LA CHANONIE, notaire à Aizenay (Vendée).

ADJUDICATION

En 3 lots, avec faculté de réunion

Le Lundi 22 décembre 1890, à une heure, en l'étude de M^e MOUNIER, notaire, de la

TERRE DE LA MARRONNIÈRE

Sise commune d'Aizenay (Vendée), près le bourg.

1^{er} LOT. --- CHATEAU DE LA MARRONNIÈRE, dépendances et métairie de la Porte-du-Château; contenance: 66 hectares. Mise à prix. 420.000 fr.

II^e LOT

Neuf hectares de terre, près la ligne du chemin de fer. Mise à prix. 10.000 fr.

III^e LOT

Le FIEF DE VIGNE de la Bernurdière, d'une contenance de 14 hectares. Mise à prix. 20.000 fr.

BELLE OCCASION

A VENDRE

UN MOTEUR à GAZ

(force 4 chevaux), du système Otto

Modèle de l'Exposition 1889. Etat de neuf. — Intermédiaire et accessoires.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

1^o FOIN, première qualité;

2^o 300 JAVELLES de sarment de vigne;

Ces arbres sont à prendre autour de la prairie de Presles, joignant le pont de Saint-Florent Exploitation facile.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (863)

A louer à Reims

Établissement complet pour commerce de vin de Champagne. Caves, cellier et habitation pour 3,000 fr. l'an.

S'adresser à M. BRISSET-FOSSIER, à Reims.

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 12.

S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie. (822)

(Changement de Domicile

M^{me} RIOBÉ, sage-femme,

rue Saint-Nicolas, prévient qu'elle habite maintenant Rue du PORTAIL-LOUIS, 33.

Prend des pensionnaires à des prix très modérés. (927)

La Pâte Dentifrice de Botot
SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS ET AU DÉPOT DE LA
VÉRITABLE EAU DE BOTOT
S. u. l' Dentifrice approuvé par l'ACADÉMIE de MÉDECINE de PARIS
17, Rue de la Paix, PARIS.
POUDRE DE BOTOT
EXIGER LA SIGNATURE: *Botot*

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

Articles de Noël & du Jour de l'An

CONFISERIE

MARRONS GLACÉS

Bonbons de chocolat

Fruits glacés

GATEAUX

DE NOËL

* NOËL

ARTICLES DE LUXE

l'bonnèrie cartonnage riche

Porcelaine, Faïence

VANNERIE

Et autres objets variés, etc.

Dans nos Magasins, à partir du 22

Décembre.

Les Boîtes, Cartonnages et Sacs à

Confiserie de la Maison ne portent

aucun nom.

MAISON P. ANDRIEUX

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÈANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT & FILS

DÉPOSITAIRES

Des Chocolats, Cacaos & Thés des R. P. Trappistes de N.-D. d'Aiguebelle

par Grignan (Drôme)

Chocolat qualité fine, 1/2 k., 2 fr.; qualité surfine, 2 fr. 50.

— extra — 3 fr. 20; sans sucre, 2 fr. 85.

Cacao, la boîte de 250 grammes, 1 fr. 45, 2 fr. 10 et 2 fr. 50.

Chocolat de l'Abbaye, 1/2 k., 1 fr. 50 et 1 fr. 70.

Thé, choix Aiguebelle, la boîte de 125 grammes, 2 fr. 20 et 2 fr. 65.

A partir de 5 k., remise de 5 0/0 sur tous les Chocolats et Cacaos; pour quantités plus importantes, nous demander les conditions.

La qualité supérieure des Chocolats d'Aiguebelle, due aux bons soins des R. P. Trappistes, explique la faveur des consommateurs pour ces articles de prix très modérés. Le choix des Thés est également supérieur aux meilleures marques connues.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

DAUPHIN

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 DÉCEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	94 90	Banque de France	4430	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	384	Compagnie parisienne du Gaz	392
3 0/0 amortissable	96 10	Banque d'Escompte	577	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	461	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	38
4 1/2 1883	104	Comptoir national d'Escompte	625	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	465	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	20
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1301	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	460	— 6 0/0 2 ^e série	96
Oblig. 1855-60 3 0/0	549 50	Crédit Industriel et Commercial	635	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	422	— obligations à lots	600 50
— 1865 4 0/0	534	Crédit Lyonnais	810	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	458	Suez 5 0/0 remboursable à 500	—
— 1869 3 0/0	424 25	Dépôts et Comptes courants	423 75	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	412	Société Générale	496 25	Est 3 0/0 anc. r. à 500	429	Emprunt russe 1862 5 0/0	97 65
— 1875 4 0/0	528	Est	876 25	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	445	— 1889 4 0/0	18 15
— 1876 4 0/0	529	Paris-Lyon-Méditerranée	1482 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	443 75	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
— 1886 3 0/0	407 50	Midi	1332 50	Nord 3 0/0 r. à 500	450 50	— 2 ^e	—
Bons de liquidation	504 50			Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	446 75	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	507
				— Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	444	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	—
				NORD			
				Orléans			
				Ouest			
				Transatlantique			
				Canal de Panama			
				Suez			
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Autrichien 4 0/0 or.			
				Dette d'Égypte 6 0/0			
				Extérieur 4 0/0			
				Hongrie 4 0/0 or.			
				Italie 5 0/0			
				Portugal 4 1/2 1888			

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

1890

MAIRE,

C. r. l'Imprimeur soussigné,